



**Ministère de la Communauté française
Administration générale de l'aide à la jeunesse
Direction de l'Adoption – Autorité centrale communautaire (ACC)**

Appel à candidature pour animateurs des modules de sensibilisation collective dans le cadre de la préparation obligatoire des candidats adoptants

Contexte

La loi du 24 avril 2003 réformant l'adoption, publiée au Moniteur belge du 16 mai 2003, telle que modifiée, répond à deux objectifs prioritaires :

- 1. apporter au droit belge les modifications nécessaires à la mise en œuvre et à la ratification de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale ;*
- 2. remédier à certaines lacunes de l'ancienne législation, moderniser le droit de l'adoption et y introduire un certain nombre de modifications, notamment l'obligation pour les personnes désireuses d'adopter de suivre une préparation, ainsi que l'évaluation préalable par le tribunal de la famille, des qualifications et aptitudes de ces personnes.*

En Communauté française, le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption, modifié par le décret du 5 décembre 2013, est venu compléter cette loi. Ce décret crée une autorité centrale communautaire en matière d'adoption dénommée Autorité centrale communautaire (ACC) ayant pour mission, notamment, de veiller à l'organisation de la préparation des candidats adoptants.

Cette préparation des candidats adoptants est obligatoire et concerne l'ensemble des personnes résidant en Communauté française désireuses d'adopter un enfant.

Les cycles de préparation comprennent deux phases :

- l'information collective des candidats adoptants sur les aspects juridiques, contextuels, culturels, éthiques et humains ;*
- la sensibilisation collective des candidats adoptants aux enjeux psychologiques, familiaux et relationnels de l'adoption. Cette phase peut être complétée, à la demande des candidats adoptants, par un entretien individuel (ou de couple).*

L'ensemble du cycle de préparation consiste pour chaque candidat adoptant à construire son désir d'enfant en projet d'adoption en mesurant toutes les incidences et les paramètres en jeu ; la construction de ce projet bénéficie de l'encadrement de professionnels.

*A l'intérieur de ce processus global de réflexion et de maturation de chaque candidat adoptant et/ou de couple adoptant, **la phase dite « de sensibilisation collective »** vise plus particulièrement à la prise de conscience, par les personnes désireuses d'adopter, des enjeux psychologiques, familiaux et relationnels de l'adoption, donc à leur donner un plus grand contrôle sur les aspects importants de leur réalité psychologique et sociale en lien avec le projet d'adoption à construire.*

Pour réaliser cet objectif, la méthodologie utilise le groupe de pairs, celui-ci devant être envisagé comme un moment de rencontres au cours duquel s'élaborent des connaissances nouvelles. Il s'agit de poser les bases d'une dynamique autoréflexive de partage du savoir entre pairs et non de transmission des connaissances de professionnels à profanes visant à valoriser les compétences des candidats adoptants.

L'ACC peut confier tout ou partie de l'animation de ces séances à des animateurs agréés.

Les ANIMATEURS (H/F) sont agréés par la Communauté française pour animer les modules de sensibilisation collective traitant des aspects psychologiques, familiaux et relationnels de l'adoption, conformément à un programme établi (voir annexe ci-dessous).

1. Descriptif de la fonction

- Animation de groupes de candidats à l'adoption ; pour assurer l'animation, deux animateurs sont simultanément présents au sein du groupe
- Entretiens individuels ou de couple facultatifs (à la demande des candidats adoptants)
- Prestations accessoires, telles que la tenue d'une liste de présence des participants et son envoi à l'ACC, la mise à disposition des participants du matériel pédagogique fourni par l'ACC et la prise en charge de l'organisation des séances (prise en charge du matériel pédagogique, pause-café, mise en ordre de la salle)
- Participation à des séances de coordination et de supervision organisées par la Direction de l'Adoption – ACC, visant à garantir la cohérence avec la politique d'adoption mise en œuvre en Communauté française, et à développer l'appropriation des compétences et la culture d'appartenance des animateurs vis-à-vis du service public qu'est la Direction de l'Adoption – ACC

2. Répartition géographique

Les modules de sensibilisation collective sont répartis sur trois lieux : Bruxelles, Mons et Liège.

Une certaine flexibilité est demandée aux animateurs pour assurer les différentes séances sur ces trois lieux.

3. Horaires

Les séances de sensibilisation collective ont lieu en fin de journée (17h30 à 21h30), le mardi de 14 à 18h00 ou le samedi matin (hors vacances scolaires). Il s'agit de prestations ponctuelles, irrégulières, représentant en moyenne quelques heures par mois.

Les calendriers précis de chaque animateur seront établis de commun accord avec la Direction de l'Adoption - ACC.

4. Conditions financières

Un forfait de 280 € (TVAC) est alloué à chaque animateur **par prestation**. On entend par prestation une séance de 4 heures de préparation, la mise à disposition du matériel pédagogique fourni par l'ACC, la prise en charge de l'organisation de la pause-café et du rangement de la salle, la tenue de la liste de présence et son renvoi à l'ACC.

Un forfait de 150 € (TVAC) est alloué à chaque animateur par séance de coordination et de supervision de 3 heures.

Un forfait de 70 € (TVAC) est alloué à chaque animateur pour l'entretien individuel facultatif.

Une intervention dans les frais de déplacement, suivant les taux fixés par la réglementation applicable aux membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française.

Une somme forfaitaire annuelle de 50 € est allouée à chaque animateur pour les frais de parking (sur production de justificatifs).

5. Modalités de paiement

L'Administration responsable du paiement est le Ministère de la Communauté française.

Les paiements s'effectueront à terme échu et mensuellement, dans un délai de 30 jours après réception de la facture, datée et signée, et adressée à la Direction générale de l'Aide à la jeunesse, Direction de l'Adoption - ACC, Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles.

Un statut d'indépendant ou d'indépendant complémentaire est indispensable.

6. Durée de l'agrément

L'agrément est octroyé pour une période de 3 ans, prenant cours le 1^{er} septembre 2018, pour se terminer le 31 août 2021.

7. Conditions de sélection à remplir

Etre titulaire au minimum d'un diplôme pédagogique ou psycho-social de niveau A1.

Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans, soit dans le domaine de l'adoption ou de l'enfance et la famille, soit dans le domaine de la formation psychosociale d'adultes.

Produire un extrait de casier judiciaire récent délivré conformément à l'article 596, alinéa 2 du Code d'instruction criminelle.

Ne pas travailler au sein d'un organisme agréé d'adoption (OAA) ou de l'ACC.

Ne pas être en cours de procédure d'adoption.

8. Envoi des candidatures

Les candidatures doivent contenir les éléments suivants :

- extrait de casier judiciaire récent délivré conformément à l'article 596, alinéa 2 du Code d'instruction criminelle
- curriculum vitae
- copie du diplôme
- liste des principales formations et animations données au cours des cinq dernières années avec dates, contenus et destinataires
- présentation synthétique d'arguments supplémentaires pour justifier savoir-faire, efficacité, expérience et fiabilité (l'expérience dans le domaine de l'accompagnement des candidats adoptants sera valorisée)
- lettre de motivation.

Les candidatures doivent être envoyées, **pour le 23 avril 2018 au plus tard**, à l'adresse suivante :

MINISTRE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Direction de l'Adoption – ACC
A l'attention de Didier DEHOU
Boulevard Léopold II, 44
1080 – Bruxelles

Pour toute information complémentaire, contacter : Didier DEHOU (didier.dehou@cfwb.be) ou Cathy VERMEERSCH (cathy.vermeersch@cfwb.be).

9. Procédure de sélection

Les candidats qui remplissent les conditions de sélection sont classés par ordre en fonction de la qualité de leur candidature et de leur disponibilité, après un entretien de sélection organisé par l'ACC ; en fonction du nombre de candidatures reçues, et du nombre d'animateurs nécessaires, l'ACC peut limiter le nombre de personnes retenues pour passer l'entretien aux candidats qui cumulent les années d'expériences requises dans les deux domaines visés au point 7.

Les facteurs mentionnés ci-après, ainsi que leur pondération, constitueront les critères de sélection pour le choix des animateurs ; ces facteurs seront testés lors de l'entretien :

- conscience de ses propres opinions et capacité de se mettre à distance par rapport à son propre vécu (20 points) ;
- souscription à et connaissance de l'éthique de la défense des droits de l'enfant et de la politique de la Communauté française en matière d'adoption, en particulier la charte éthique (20 points) ;
- expérience dans l'accompagnement des candidats adoptants (20 points) ;
- capacité du candidat à mettre en œuvre le programme de préparation (contenu et méthodologie) (20 points) ;
- capacité à travailler en équipe et à se soumettre à une supervision (15 points) ;
- capacité de gestion des confrontations et du stress (10 points) ;
- capacité d'écoute, d'empathie et d'observation (10 points) ;
- capacité d'assumer des responsabilités, souplesse et disponibilité (5 points).

Pour être retenu, le candidat doit obtenir, au minimum, 72 points sur 120 (60 %).

En fonction du nombre d'animateurs nécessaires, les candidats les mieux classés sont désignés comme animateurs agréés par le Ministre, pour une période de trois ans; les autres candidats ayant réussi l'entretien de sélection sont placés dans une réserve; en cas de nécessité, ils sont agréés par le Ministre, pour une période se terminant à la même échéance que les candidats désignés à l'issue de la première sélection.

PROGRAMME DE PREPARATION DES CANDIDATS ADOPTANTS**(Sensibilisation)****1. PREPARATION DE BASE**

Cycle destiné aux personnes candidates à une première adoption encadrée¹

1. Contexte

La préparation obligatoire des candidats adoptants (CA) répond à un double objectif, d'une part, de protection de l'enfant et, d'autre part, de soutien à la parentalité. Concrètement, l'ensemble du cycle de préparation vise à aider les CA à mieux appréhender les différents paramètres en jeu dans le processus de l'adoption et leurs incidences concrètes, de façon à leur permettre de construire progressivement, sur base de leur désir d'enfant, un projet d'adoption réaliste et responsable, en bénéficiant de l'encadrement de professionnels.

Le **cycle de préparation** comprend **deux phases** :

1. *l'information* des CA sur les aspects juridiques, contextuels, institutionnels, médicaux, culturels, éthiques et humains, ci-après dénommée "**information**". Cette phase doit leur permettre d'acquérir une connaissance du contexte national et international de l'enfance en détresse et du droit des personnes, de la parentalité adoptive et de ses spécificités ;
2. *la sensibilisation* de groupe des CA aux enjeux psychologiques, familiaux et relationnels de l'adoption, ci-après dénommée "**sensibilisation collective**".

¹ Par « *première adoption encadrée* », il faut entendre l'adoption initiée après l'entrée en vigueur de la nouvelle législation réformant l'adoption par des CA n'ayant pas encore réalisé une adoption encadrée par un organisme d'adoption agréé (OAA)

2. Objectifs

L'expérience professionnelle a montré qu'au départ, la grande majorité des CA sont mal informés, voire désinformés, en matière d'adoption, tant interne qu'internationale. Ils sont le plus souvent porteurs d'une série d'idées reçues, de préjugés fondés sur des représentations collectives véhiculées par les médias, sur leur propre imaginaire ou sur la connaissance d'une ou l'autre situation particulière d'adoption dans leur entourage.

Ces idées reçues s'avèrent souvent très éloignées des réalités de l'adoption, tant nationale qu'internationale, des caractéristiques et besoins des enfants adoptables, des possibilités existantes et des enjeux que ces réalités sous-tendent. Ces représentations de départ sont fréquemment simplifiées et idéalisées, avec comme conséquence des attentes extrêmement élevées et largement irréalistes.

Par ailleurs, les CA apparaissent fréquemment pris dans un processus d'urgence et de propension à l'agir peu propice à l'instauration d'un processus de pensée susceptible d'orienter des actions posément réfléchies.

Sur ces bases, la rencontre avec un enfant réel, " *en chair et en os* ", porteur d'une histoire souvent difficile émaillée de ruptures et de carences diverses, de caractéristiques et de besoins particuliers, confronte les CA de façon parfois brutale à un décalage extrême entre leur rêve et la réalité. Le choc ressenti peut entraîner alors une déception très difficile à surmonter, laissant les nouveaux parents démunis et bien en peine de répondre de façon adéquate aux réactions et besoins de leur enfant adopté. Dans ces circonstances, la " greffe " s'avère difficile, le processus d' " affiliation " long et hasardeux, voire parfois sérieusement compromis dès le départ.

La finalité recherchée est plurielle:

- aménager un temps d'arrêt, un espace-temps propice à la réflexion,
- aider les CA à « démystifier le rêve pour mieux vivre la réalité »,
- mettre à leur disposition les connaissances réunies par les professionnels du secteur au fil de nombreuses années d'expérience,
- éclairer un désir de parentalité, responsabiliser les CA dans leur démarche, leur donner des repères pour construire un projet réaliste,
- les amener à se poser des questions comme « *le cas échéant, suis-je prêt à... ?* » ou « quel niveau de risque sommes-nous prêts à assumer ? »
- développer chez les CA une série de compétences adaptées aux particularités de la parentalité adoptive,
- favoriser les échanges entre pairs et les conditions de la création de réseaux de ressources.

3. Méthodologie

Se préparer, c'est... :

- s'informer, traiter des informations,
- rencontrer des personnes qu'on ne connaît pas,
- prendre conscience, poser des questions,
- se questionner soi-même,
- se mettre à la place de,
- partager, se confronter,
- formuler ses propres représentations,
- écouter des points de vue différents,
- faire un bilan de là où on en est dans son désir et son projet.

La méthodologie utilise le groupe de pairs, celui-ci devant être envisagé comme un espace de rencontres au cours desquelles s'élaborent des connaissances, des points de vue et des représentations nouvelles. Il s'agit de poser les bases d'une dynamique de pensée et de partage de différentes formes de savoir entre pairs, visant à valoriser et développer les compétences des candidats adoptants. La démarche suivie prend appui sur les demandes, les attentes, mais aussi, comme explicité plus haut, les représentations, les idées reçues, les a priori avec lesquels arrivent la plupart des CA. Le processus instauré, dont la représentation simplifiée peut être celle de l'entonnoir, propose de travailler sur ces éléments à trois niveaux successifs :

1. **en grand groupe**, lors de la **phase d'information**, à un **niveau rationnel**, les intervenants fournissent des informations correctes sur chacun des points amenés par les participants, en « dépliant » les questions et mettant en évidence les différents enjeux sous-jacents ;

2. **en petit groupe**, lors de la **phase de sensibilisation collective**, on continue le cheminement entamé. La rencontre, la confrontation avec d'autres CA, des professionnels, la mise en situation de certaines dimensions via diverses techniques d'animation permet aux participants d'écouter d'autres points de vues et expériences, de formuler leurs propres représentations, de faire l'expérience de certaines questions et problématiques de façon plus concrète et complète, dans la mesure où on aborde ici **d'autres niveaux (vécu, expérience, émotions, sentiments,...)**. Une partie du travail est conçue de façon collective, de différentes manières : en grand groupe, en sous-groupes, en couple, en duo avec un autre participant, en groupe de futurs pères, mères. Une autre partie vise à susciter chez chacun une réflexion plus profonde et personnelle, sans rien devoir rendre au groupe: qu'est-ce que telle facette de l'adoption mobilise en moi, qu'est-ce que je suis capable de mettre en mots, ... ;

3. **individuellement et/ou en couple**, lors d'un entretien facultatif avec l'un des animateurs des séances de sensibilisation collective.

4. Organisation

L'organisation des horaires et des lieux de ce second temps de préparation est aussi pensée de façon à mettre la sensibilisation à la portée du plus grand nombre de personnes concernées par un projet d'adoption. Ainsi, la phase de sensibilisation collective :

- compte 12 heures réparties en trois séances de quatre heures, se déroulant soit en semaine (journée ou soirée) soit le samedi matin ;
- est décentralisée en trois lieux, Bruxelles, Liège et Mons ;
- s'adresse à des groupes constitués d'un maximum de 10 couples ou personnes célibataires.

Public cible : tout candidat à l'adoption, âgé de 25 ans minimum, ayant achevé la phase 1 du cycle de préparation (séances d'information).

Animation : l'animation présente les caractéristiques suivantes :

- a) l'animation de groupe de CA en tant que telle, selon le contenu et la méthodologie définis dans le présent texte. Deux animateurs permanents sont nécessaires simultanément au sein de chaque groupe de sensibilisation collective ;
- b) des prestations accessoires telles que :
 - la participation à des séances de coordination et de supervision organisées par la Direction de l'Adoption-Autorité centrale communautaire (ACC) ;
 - la tenue d'une liste de présence des participants et son envoi à l'ACC. ;
 - la mise à disposition des participants du matériel pédagogique fourni par l'ACC.

Profil des animateurs : les exigences minimales suivantes demandées sont :

- être titulaire au minimum d'un diplôme pédagogique ou psycho-social de niveau A1 ;
- une expérience professionnelle d'au moins cinq ans, soit dans le domaine de l'adoption ou de l'enfance et de la famille, soit dans le domaine de la formation psychosociale d'adultes ;
- une expérience dans l'accompagnement de candidats adoptants ;
- de la souplesse et une bonne adaptabilité ;
- une conscience de ses propres opinions et une capacité de prendre distance par rapport à son propre vécu ;
- des capacités à travailler en équipe et à se soumettre à une supervision ;
- des capacités de gestion des confrontations et du stress ;
- la capacité d'assumer des responsabilités ;
- une souscription à l'éthique de la défense des droits de l'enfant et à la politique de la Communauté française en cette matière.

5. Contenu des séances

Les séances de sensibilisation sont un accompagnement des futurs parents dans un processus d'ouverture aux enjeux de la parentalité adoptive, aux besoins de l'enfant confronté à la double filiation, à la blessure d'abandon ainsi qu'aux possibles effets d'une trajectoire préadoptive souvent marquées de ruptures, de traumatismes et de carences multiples. L'objectif principal est de mieux comprendre le vécu psychique de l'enfant abandonné et d'acquiescer ainsi une écoute plus ajustée et des interventions adéquates qui favoriseront le nouage de la relation entre l'enfant et ses parents adoptifs.

6. Outils pédagogiques

Dans cette phase, compte tenu de son importance pour les candidats adoptants, plusieurs outils sont nécessaires. Tous les outils présentés ci-dessous sont proposés aux CA dans le but de susciter un cheminement personnel et de couple au fil des séances.

6.1. Les métaphores

Quelques exemples :

Les sacs (sac de voyage/sac à dos, les bagages)

a) le sac des candidats adoptants

Il faut bien plus qu'une carte pour aller chercher un enfant; on emmène bien d'autres choses avec soi, dont certaines à son insu et dont il importe de prendre conscience car elles font partie du " bagage" dans la rencontre avec l'enfant et son accueil. Parmi ces éléments, l'histoire de chaque partenaire, du couple, l'héritage reçu des parents et des lignées respectives, et qu'ils vont transmettre à leur futur enfant, l'expérience éventuelle de problèmes de fertilité, etc...

Prendre conscience de ces éléments, qui sont pour certains d'entre eux des forces, et pour d'autres, des limitations, des points de faiblesse, aide à les transformer en ressources, à passer d'un couple conjugal à former une équipe parentale.

Retour sur soi, ce que l'adoption mobilise en eux: désirs, craintes, expériences antérieures, deuils nécessaires, notamment celui de l'enfant procréé, mais aussi de l'enfant idéalisé, sauveur, ...

b) le sac de l'enfant

Les bagages, en grande partie invisibles, de l'enfant comprennent l'histoire de sa conception par un autre couple, son bagage héréditaire, les circonstances de sa vie intra-utérine, de sa venue au monde, de ses premières expériences, de sa vie en famille et/ou en institution, des premiers liens qu'il a noués, des ruptures qu'il a vécues, ...

Les CA peuvent-ils faire l'expérience de se décentrer de leur propre point de vue et s'imaginer, l'espace d'un moment, dans la peau de leur futur enfant ?

Les ponts

Le pont est une image représentant le milieu de vie, le(s) adulte(s) qui assure(nt) la prise en charge de l'enfant, depuis sa conception jusqu'à sa prise d'autonomie. Le jeune humain, extrêmement vulnérable au départ, a besoin que cette prise en charge se réalise dans des conditions de sécurité, de lien et de continuité. Il a besoin d'un pont solide. Les enfants « modèle de base » ont le plus souvent affaire à un seul pont relativement solide au cours de leur enfance. Il n'en va pas de même pour les enfants nés dans des situations de précarité. Les plus chanceux d'entre eux arriveront dans leur famille adoptive après avoir été débarqués de deux ponts ; certains autres auront connu une dizaine de ponts différents, vécu autant de chutes et de ruptures lorsqu'ils rencontrent leur famille adoptive.

6.2. Les exercices de mise en situation

Divers outils sous formes de petits exercices de mise en situation sont à disposition des animateurs. Ils visent à permettre aux CA de se décentrer par rapport à leur propre vécu, réagir à l'inattendu, comprendre les réactions des enfants qui seraient susceptibles de leur être confiés, identifier et nommer les émotions que celles-ci suscitent en eux, dédramatiser leurs doutes et leurs craintes,...

Ces outils peuvent être choisis au gré de ces animateurs en fonction de la dynamique et du travail propres à chaque groupe particulier, de façon à aborder les dimensions suivantes :

- **le processus d'attachement (CAASé)** : sur quels éléments il se construit, de quelles étapes il est constitué, en quoi il est influencé par le parcours antérieur de l'enfant, et celui des adoptants,
- **les représentations de la famille d'origine de l'enfant et de son abandon** : quelles formes elles prennent chez les adoptants, chez l'enfant, l'importance du processus de deuil, comment aborder ces sujets avec l'enfant,....
- **le processus de parentalité** : en quoi il consiste, sur quoi il s'appuie, quelles sont les particularités de la parentalité adoptive, l'importance du processus de deuil, le nécessaire passage d'un fonctionnement en couple conjugal à celui en équipe parentale, l'équilibre à créer entre tendresse, amour et autorité, imposition de limites à l'enfant, ...

Un exemple de « mise en situation » de base : l'histoire de Léa (ou de Boris ou de ...)

La représentation imagée (métaphorique et graphique) du parcours de vie d'un enfant avant sa rencontre avec la famille adoptive à l'aide de la métaphore antérieurement mentionnée des ponts constitue une des mises en situation de base des séances de sensibilisation collective. Elle favorise une décentration des CA par rapport à leur vécu personnel et une prise de conscience des enjeux du côté de l'enfant adopté, une compréhension

intellectuelle, mais aussi émotionnelle, du vécu de l'enfant avant son adoption (vécu prenant souvent la forme, lui aussi, d'un véritable « parcours du combattant », selon l'image fréquemment utilisée pour désigner le parcours des adoptants). Ils découvrent par ce biais d'eux-mêmes la façon dont ce vécu antérieur influe d'une façon ou d'une autre sur la réaction de l'enfant lors de la rencontre et ses capacités à faire confiance à ce xième pont que représentent ses parents d'adoption, de ce processus (perte de repères, état de choc, deuil d'éventuels liens antérieurs, manque de confiance dans les adultes, le monde en général et lui-même,...).

Cet exercice permet d'aborder le processus d'attachement, les différentes étapes qu'il comporte, les différents styles d'attachement, de relativiser la place de l' « amour » dans ce contexte en insistant sur la nécessaire disponibilité des parents, l'établissement d'une confiance réciproque, les façons dont on peut favoriser ce processus, les précautions à prendre avant de confier l'enfant à un milieu de garde collectif (crèche, garderie, école),...

6.3. Des documents vidéo, photo et témoignages écrits (de parents adoptifs, d'adoptés,...)

La diversité des exercices et des témoignages proposés et les modalités de réflexion en groupe permettent d'ouvrir à une pluralité de points de vue et de réactions possibles, de dégager une réflexion sur les processus en jeu dans les questions fondamentales abordées, sans rigidifier les choses sous forme d'assertions catégoriques, de prédiction de « problèmes », ou d'application de « recettes » de la part des adoptants.

PREPARATION A UNE SECONDE ADOPTION

Cycle destiné aux personnes candidates à une seconde adoption encadrée

La **préparation facultative** des candidats à une nouvelle adoption s'inscrit dans la même logique que celle qui prévaut lors d'une première demande d'adoption, à savoir, d'une part, la protection de l'enfant et, d'autre part, le soutien à la parentalité. Cette préparation est également ouverte aux candidats à une troisième adoption encadrée (voire davantage).

La finalité recherchée est globalement la même que celle évoquée pour les premières adoptions, mais de façon plus particulière, sont abordés certains éléments spécifiques à l'intégration d'un deuxième enfant dans la famille déjà constituée. Le contenu de l'ensemble de ce cycle de préparation vise à donner aux CA des outils leur permettant d'appréhender les nouveaux paramètres que leur nouveau projet d'adoption introduit au sein de la cellule familiale et de sa dynamique, et d'en mesurer les incidences concrètes.

Concrètement, ce **cycle de préparation** comprend **une seule phase : la sensibilisation collective**".

Le travail proposé aux CA est de marquer un temps d'arrêt propice à l'instauration d'un processus de pensée, un retour sur soi, avant de se lancer concrètement dans la réalisation d'un deuxième projet d'adoption.

Les mêmes concepts de base sur l'attachement que ceux abordés lors de la préparation de base (ponts, processus de construction du lien sur le modèle du CAAASé, ...) seront mis en évidence à partir des témoignages des expériences personnelles de chacun, qui seront mises en regard avec celles des autres. Comment ? :

- a) accompagnement dans une réflexion sur la situation familiale et personnelle des CA après la première adoption :
 - en ce qui concerne le processus d'attachement entre parents et enfant
 - en ce qui concerne l'équilibre réalisé par chaque parent en termes de soins et éducation (exercice de l'autorité parentale) de l'enfant adopté, vie personnelle, conjugale, vie professionnelle, relation avec la famille élargie, ... ;

- b) mise en perspective de l'accueil du deuxième adopté à partir de l'expérience du premier :
 - réajustement de l'équilibre atteint avec le premier enfant adopté,

- préparation à l'accueil et à l'intégration d'un deuxième enfant adopté, forcément différent du premier,
- gestion des relations dans la fratrie.

Cette phase de sensibilisation collective est actuellement répartie sur une seule séance de quatre heures, qui se déroulent, soit en journée, soit en soirée, durant la semaine. Les séances sont décentralisées en trois lieux : Bruxelles, Liège et Mons

La méthodologie retenue est similaire à celle utilisée dans le cadre de la préparation

destinée aux candidats à une première adoption, les outils pédagogiques sont adaptés à la particularité du cadre spécifique des « deuxièmes » adoptions.